



Réserve Naturelle
SAINT-MARTIN

Anse Marcel - 97150 Saint-Martin

Tél. : 05 90 29 09 72 • Fax : 05 90 29 09 74

Cell. : 06 90 38 77 71 • 06 90 57 95 55 • 06 90 34 77 10

reservenaturelle@domaccess.com

Le Journal de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Trimestriel N°4 - Janvier 2009



Conservatoire du littoral

“La terre ne nous appartient pas, ce sont nos enfants qui nous la prêtent”



**La Réserve Naturelle
Nationale
de Saint-Martin
vous souhaite
une très belle année
2009 !**



Nicolas Maslach honoré par l'OT et la COM

Pinel : Rencontre avec le Conservatoire du Littoral

En octobre 2008, les commerçants installés sur l'îlet Pinel ont été invités dans les locaux de la Réserve Naturelle à rencontrer le Conservatoire du Littoral, qui a lancé une étude sur le site. Marine Musson, la responsable du service valorisation du patrimoine au Conservatoire du littoral, et Magali Cerles, chargé de mission au Conservatoire en Outre-mer, ont présenté aux exploitants les conclusions de cette étude, ainsi que le cahier des charges adapté au

développement durable de l'îlet. En premier lieu, l'étude a défini la fréquentation touristique de Pinel afin d'estimer au mieux les besoins en énergie et les impacts sur l'environnement. Elle s'est particulièrement intéressée à la nature des rejets (eaux usées, assainissement), et à leur volume. Le cahier des charges propose des solutions en matière d'énergie renouvelable et de traitement écologique des rejets, mais également des projets d'embellissement végétal de Pinel, et de valorisation de l'environnement en général (couleurs des bâtiments, des chaises longues, des parasols...). Il a été décidé que la source d'énergie la plus favorable était le soleil, et l'installation de panneaux solaires est prévue pour l'année 2010. Par ailleurs, la RNN devient gestionnaire du ponton sur lequel accoste les barques des passeurs, et sur lequel débarquent les passagers. Ce ponton, en piteux état aujourd'hui, va être rénové par la Réserve, qui y consacrera un budget de 10.000 euros. ■



Le ponton
de l'îlet Pinel

Frantz Gumbs, Président de la Collectivité de Saint-Martin, a remis à Nicolas Maslach le “Life Achievement Award”, sous forme d'une statue de verre, au titre des sept années qu'il vient de passer à œuvrer pour la défense de l'environnement à Saint-Martin. Cette cérémonie s'est tenue à l'Office de Tourisme, en présence d'Ida Zin Ka leu, sa Présidente. Kenneth Hodge, président d'honneur de la Réserve Naturelle, et Roméo Chilin, responsable des espaces verts au sein du service territorial de l'environnement ont également été récompensés pour leur implication dans la cause environnementale.



Nicolas Maslach a été récompensé pour les sept années qu'il vient de passer au service de l'environnement à Saint-Martin



De nouvelles compétences au service de la RNN

Avec l'arrivée de Marion Péguin au sein de l'équipe, au début du mois de novembre 2008, la Réserve Naturelle renforce ses compétences.

Embauchée à Saint-Martin pour deux ans au titre du Volontariat civil à l'aide technique, cette jeune femme de 28 ans diplômée d'un master en aménagement et paysage à l'Université de Marseille a déjà une belle expérience de terrain. Après trois ans d'activité dans un cabinet de conseil et un an au Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) où elle était chargée de programme, Marion Péguin est aujourd'hui chargée de mission environnement et aménagement par le Conservatoire du littoral, au sein de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin.

Marion Péguin va se consacrer plus particulièrement à la création du sentier botanique de Red Rock, entre l'Anse Marcel et la plage de Grandes Cayes, mais aussi à la mise en valeur de l'îlet Pinel en matière d'esthétique, d'énergie renouvelable, de traitement des déchets, d'eau et d'assainissement. L'aménagement du site envi-

ronnant l'embarcadère de Cul-de-Sac est également inscrit à son programme.

Rappelons que le Conservatoire du littoral a mandaté la Réserve Naturelle pour gérer les sites dont il est propriétaire.

La mission principale du Conservatoire du littoral, à Saint-Martin comme sur tout le territoire français, est de lutter contre la privatisation du littoral en acquérant des sites naturels, afin de les rendre définitivement inconstructibles et inaliénables, dans une politique d'ouverture au public. ■

Marion Péguin va se consacrer plus particulièrement à la création du sentier botanique de Red Rock et à la mise en valeur de l'îlet Pinel



Saint-Martin reçoit le Conseil des rivages français d'Amérique

Le jeudi 15 et le vendredi 16 janvier, Saint-Martin va dérouler le tapis rouge pour soixante-quinze représentants du Conseil des rivages français d'Amérique. Le président et le directeur du Conservatoire du littoral, ainsi que l'équipe de la délégation en Outre-mer du Conservatoire seront présents.

La Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Pierre-et-Miquelon et, depuis leur évolution statutaire, les collectivités de Saint-Barth et de Saint-Martin composent les Rivages français d'Amérique, placés sous la houlette du Conservatoire du littoral. Deux élus de chacune de ces collectivités, par décret du Conseil d'État, siègent au Conseil des rivages français d'Amérique. Il faudra toutefois attendre que le Conseil d'État modifie ce décret, courant 2009, pour savoir quels élus représenteront les Îles du Nord au sein de ce Conseil.



Conservatoire du littoral

Le 15 janvier sera consacré à la présentation du bilan et des perspectives environnementales de chaque rivage français d'Amérique, au salon Bougainville de l'hôtel Le Flamboyant.

Le 16 janvier, une sortie en mer à bord de deux catamarans permettra aux participants de découvrir les sites du Conservatoire du littoral à Saint-Martin.

Samedi 17 janvier, un déplacement à Saint-Barthélemy est prévu pour ceux qui le désirent. L'accueil sera assuré par les élus locaux. ■

Trente sacs de déchets à Pinel

Un réfrigérateur de bateau, un tuyau, des morceaux de filet, des canettes, de la vaisselle en plastique... Cet inventaire à la Prévert est le résultat d'un grand nettoyage de la plage sauvage de Pinel, située au nord-est de l'île.

Franck Roncuzzi, Christophe Joe et Pauline Malterre ont procédé à cette opération le 9 octobre 2008, tout l'après-midi, et ont ramené à terre une trentaine de sacs-poubelles de cent litres. La mer étant clémente ce jour-là, ils ont pu charger directement les sacs à bord du bateau de la Réserve. ■



Trente sacs de déchets ont été collectés sur la plage sauvage de l'îlet Pinel



Sept tortues charbonnières débarquent à Tintamare

Sept tortues charbonnières ont été lâchées dans la Réserve Naturelle, sur la plage de baie Blanche, à Tintamare. Pensionnaires d'un jardin de Sandy Ground depuis 1994, elles ont recouvré la liberté après que leur propriétaire a souhaité leur donner davantage d'espace et en a informé la RNN. Dans la mesure où ces sept spécimens sont tous mâles et où il existe une population de ces tortues terrestres à Tintamare -largement pillée d'ailleurs par des personnes inconscientes de l'atteinte qu'elles infligent à l'environnement- la RNN a pris la décision de prendre en charge ces reptiles. Rendez-vous a été fixé dans le chenal de Sandy Ground pour embarquer les animaux à bord du bateau de la Réserve et mettre le cap sur Tintamare. Apparemment victimes du mal de mer, les tortues devaient être soulagées de mettre patte à terre : elles ont juste posé une minute pour la photo avant de partir s'aventurer dans la nature.



Sept tortues charbonnières ont été débarquées à Tintamare

Suivi des quatre réserves naturelles

Comme chaque année, les quatre réserves naturelles de Guadeloupe et des Îles du Nord se sont retrouvées pour procéder au suivi de leur état de santé, du 27 au 31 octobre, en Guadeloupe cette fois.

Franck Roncuzzi, garde chef à la Réserve Naturelle de St-Martin ; Francianne Lequelec, conservatrice de la Réserve Marine de Saint-Barthélemy ; René Dumont, conservateur de la Réserve Naturelle de Petite Terre ; Xavier Delloue et Simone Mège, du Parc National de la Guadeloupe; Franck Mazéas, de la Direction de l'Environnement en Guadeloupe ; et Rémi Garnier, du cabinet Paréto, ont plongé à Petite Terre et au Grand-Cul-de-Sac sur les récifs coralliens et les herbiers.

On attend le bilan de leurs observations, mais il promet d'être plutôt positif. En effet, le nombre de lambis est en progression sur certains sites, pendant que les récifs et les herbiers montrent des signes de progression encourageants. ■

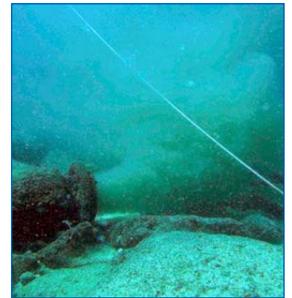
Plongées sur les stations d'épuration

Franck Roncuzzi, garde chef à la Réserve Naturelle de Saint-Martin et plongeur professionnel, a accompli une mission un peu exceptionnelle les 14 et 15 octobre 2008.

Dans le cadre d'une demande de la DDE de Guadeloupe sur le suivi des rejets de station d'épuration, il a procédé avec le cabinet Paréto à plusieurs prélèvements sur la station de la Pointe des Canonnières, aux Terres Basses, et sur celle de la Baie de l'Embouchure, à Quartier d'Orléans.

Trois prélèvements ont été effectués, en amont, en aval et à la sortie de l'émissaire rejetant les eaux d'assainissement après traitement, soit à 500 mètres en mer aux Terres Basses, et dans l'étang aux Poissons à Quartier d'Orléans.

Les prélèvements ont été envoyés à l'Institut Pasteur, qui procèdera aux analyses et communiquera les résultats à la DDE de Guadeloupe.



L'émissaire de la station d'épuration de la Pointe des Canonnières

Christophe Joe responsable de la création d'une pépinière

Une mission a été confiée au garde Christophe Joe, qui consiste à créer une pépinière de toutes les espèces existant sur le littoral. Il a

commencé ce travail du côté des Salines d'Orient.

Après avoir recueilli de jeunes pousses dans leur environnement naturel, il les a plantées dans des pots et surveille attentivement leur développement.

Ces plantes seront utilisées à la revégétalisation de l'îlet Pinel, de la route de la décharge, du sentier d'Eastern Point, et du sentier de découverte autour de l'étang de Cul-de-Sac.

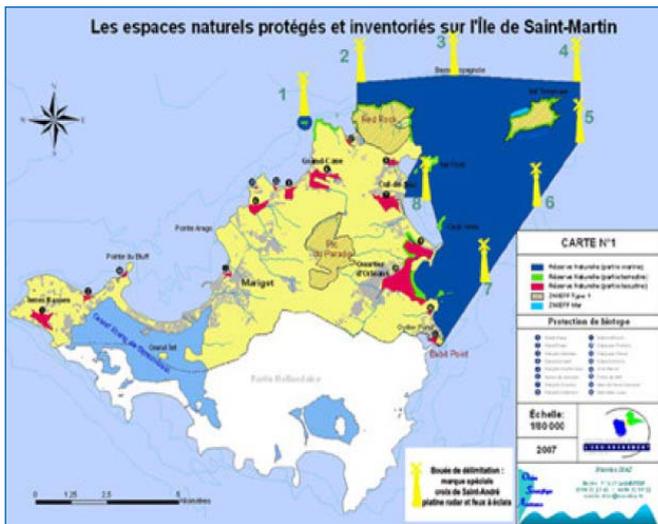
Christophe Joe a créé une pépinière dans les Salines d'Orient





Bouée n°8 : dans la Baie de Cul de Sac

Une huitième bouée lumineuse de délimitation a été posée dans la Baie de Cul-de-Sac, afin de rappeler aux usagers les limites de la RNN dans cette zone, et que la législation s'y applique, notamment en matière de scooter des mers et de pêche.



Huit bouées au total délimitent l'espace marin de la RNN

Remplacement des bouées arrachées au Rocher Créole

Plusieurs bouées de mouillage ont été arrachées au printemps 2008 au Rocher Créole, certains bateaux ne respectant pas les limites indiquées sur les bouées.

Ainsi, des plongeurs ont vu un catamaran de 47 pieds (environ 14 mètres) s'amarrer sur une bouée destinée aux bateaux de 30 pieds (environ 9 mètres) et rapidement arracher cette bouée, pourtant solidement vrillée dans le sable.

Le remplacement d'une bouée et d'une vrille ayant un coût de 300 euros, la Réserve Naturelle a pris la décision de remplacer les vrilles par des corps-morts, moins écologiques, mais plus résistants.

Ainsi, toutes les vis de sable initialement posées ont été enlevées. Elles sont remplacées par des corps-morts d'une tonne, moins écologiques bien sûr, mais plus résistants aux tractions imprévues. Aujourd'hui, au Rocher Créole, six bouées clairement identifiées sont destinées aux bateaux de plongée, trois aux canots et autres bateaux de petite taille et trois autres aux bateaux de plaisance d'une longueur inférieure à vingt mètres.

Plainte contre deux braconniers

Le 17 octobre, le garde chef Franck Roncuzzi stationne le véhicule de la RNN dans la rue de Coralita, à Quartier d'Orléans. Deux individus s'approchent alors de lui et l'agressent verbalement. Ils tentent de l'intimider en lui affirmant qu'il lui est interdit de mettre les pieds à Quartier d'Orléans et le menacent de mort, avec force cris et gestes.

Quelques jours plus tôt, M. Roncuzzi avait surpris ces deux hommes dans la baie du Galion et avait saisi les deux sacs de poisson qu'ils venaient de pêcher au fusil sous-marin. Il leur avait également demandé de se présenter au bureau de la RNN, ce que les deux braconniers n'ont jamais fait.

Franck Roncuzzi a rempli une main courante à la gendarmerie de la Savane.

L'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique est un délit passible de six mois de prison et de 7.500 euros d'amende.

Franck Roncuzzi assermenté

Le 23 octobre 2008, le garde chef Franck Roncuzzi a prêté serment devant le Tribunal de Grande Instance de Saint-Martin. Cette assermentation l'autorise à constater des infractions et des délits au titre de la réglementation de la RNN, en matière de faune, de flore, de circulation des véhicules à moteur dans un espace protégé, mais aussi les atteintes à la réglementation du Conservatoire du littoral.

Dans son discours, le procureur Jacques Louvier a insisté sur les missions de la RNN, et les enjeux qu'elle représentait à tous les niveaux, local, régional, national et international.

Quelques jours plus tard, le 12 novembre, le garde chef s'était rendu en Métropole pour suivre une formation de commissionnement maritime.

Un Forum pour les aires marines protégées

Du 24 au 29 novembre 2008, en Basse-Terre, s'est tenu le Forum des aires marines protégées. La RNN de Saint-Martin y était représentée par Nicolas Maslach et Pauline Malterre, qui ont pu échanger avec les gestionnaires d'autres aires marines protégées, venus de Port-Cros, des Bouches de Bonifacio ou de la Mer d'Iroise. Ils ont exposé les actions et les projets de la RNN de Saint-Martin, fait un état des lieux, et réaffirmé l'intérêt de la Réserve pour la mise en place du sanctuaire des mammifères marins en Caraïbe.



Le premier pas du sentier pédestre

Le sentier pédestre reliant l'Anse Marcel à la plage de Grandes Cayes (sous la décharge territoriale) sera baptisé "Sentier des Froussards", comme la Pointe du même nom.

Dès la fin du mois de janvier, les marcheurs qui l'emprunteront en sauront davantage sur le parcours et les espèces végétales qui le bordent.

Le 6 octobre 2008, en compagnie de Gérard Berry, du Conservatoire du littoral de Guadeloupe, Franck Roncuzzi et Pauline Malterre ont fait le premier pas de la mise en place de ce sentier. Ils sont partis répertorier les espèces végétales rares et protégées, comme le melocactus, ou intéressantes, comme le lantana mille fleurs, plante médicinale qui en infusion soigne la toux et facilite la digestion. L'objectif était de recueillir les données avant la fabrication d'une quinzaine de panneaux informatifs sur les espèces retenues, parmi lesquelles le gomier rouge, l'olivier bord de mer, le palétuvier gris...

Un grand panneau sera posé aux deux extrémités du sentier, et quatre panneaux intermédiaires de fléchage éviteront aux promeneurs de s'égarer au cours de leurs 90 Mn de marche. ■

Saint-Martin à Brest, pour le projet PAMPA

Développer les indicateurs de la Performance d'Aires Marines Protégées pour la gestion des écosystèmes côtiers, des ressources et de leurs usages. Telle est la définition du projet PAMPA, au sein duquel la RNN de Saint-Martin a toute sa place.

Ce projet est inscrit au programme de recherche LITEAU, qui s'intéresse aux dynamiques et à la gestion de l'espace littoral, au sein du Ministère de l'Environnement.

Monté en partenariat entre l'Ifremer, l'Institut de recherche pour le développement, six universités françaises et les gestionnaires d'une dizaine de parcs marins et réserves naturelles, dont celle de Saint-Martin, le projet va permettre de déterminer les impacts des réserves naturelles sur le milieu écologique et socioéconomique ambiant.

Pauline Malterre, chargée de mission scientifique à la RNN de Saint-Martin, était à Brest du 17 au 21 novembre 2008, pour accompagner ce projet de conservation et restauration de la diversité biologique. Elle y a notamment rencontré les gestionnaires de la Réserve Naturelle de la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie, de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion, de Mayotte, des Bouches de Bonifacio et de Banyuls.

Dans le cadre de PAMPA, chaque gestionnaire a pour mission, entre autres, de surveiller l'évolution des herbiers et des coraux, d'assurer un suivi des poissons en procédant à des enquêtes de fréquentation, à l'intérieur et à l'extérieur de sa Réserve, et de transmettre ces données aux scientifiques en charge du projet. ■



Ce panneau sera apposé aux deux extrémités du "Sentier des Froussards"

Coopération renforcée avec la gendarmerie nautique

Grâce au procureur Jacques Louvier, une rencontre a eu lieu entre la RNN et la brigade nautique de la gendarmerie, afin d'instaurer une coordination entre ces deux services. L'objectif est de mettre en place une procédure qui garantira l'efficacité du travail entre la Réserve, la brigade nautique et le Parquet.

Ainsi, et dès à présent, à chaque fois que la RNN constatera une infraction et dressera un procès-verbal, elle l'enverra en premier lieu et systématiquement à la brigade nautique, par courrier électronique. Ceci permettra aux gendarmes de procéder à l'audition des contrevenants et d'envoyer dans la foulée leur compte-rendu au procureur, qui disposera de toutes les informations pour suivre le dossier. ■



Reprise de la taxe sur les passagers maritimes

La RNN rappelle à tous les opérateurs que la taxe sur les passagers maritimes a repris depuis le 15 décembre 2008.

Perçue par les douanes, cette taxe ne s'applique qu'aux passagers des prestataires commerciaux, du 15 décembre au 15 avril et du 15 juin au 31 août de chaque année. D'un montant de 7% du prix hors taxe du billet aller, elle ne peut en aucun cas dépasser 1,52 euro.

Seuls les transporteurs de passagers ayant un titre commercial et remplissant les conditions de la réglementation sont concernés par le paiement de cette taxe, quels que soient le pavillon et le point de départ de leur embarcation.

Les opérateurs travaillant régulièrement sur les sites protégés doivent se faire

agréer par la Réserve Naturelle de Saint-Martin.

Une fois l'agrément obtenu, ces opérateurs s'adressent aux services des douanes à Concordia, où sont reçues leurs demandes de convention, en préalable au paiement de la taxe.

Par ailleurs, l'opérateur est tenu d'informer la RNN par fax au 0590290974 ou par mail : reservenat.franck@yahoo.fr qu'il planifie une excursion dans la Réserve le jour même, le lieu visité, ainsi que le nombre de passagers embarqués.

Les utilisateurs occasionnels sont tenus de faire une déclaration de visite avant de se rendre sur le territoire maritime de la Réserve Naturelle, et d'acquitter la taxe dans les 48 heures. Il est indispensable

d'obtenir, au préalable, l'autorisation de la Réserve Naturelle

Les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public. ■

La répression succède à la prévention

Après deux ans d'information et de prévention auprès des opérateurs pendant la mise en place de la taxe sur les passagers maritimes, la RNN les informe que la prévention continue mais qu'en parallèle les moyens répressifs prévus par les textes seront mis en œuvre.

50 panneaux sur les sites du Conservatoire

Cinquante panneaux aux couleurs du Conservatoire du littoral et de la Réserve ont été posés à la fin du mois de novembre sur l'ensemble des sites naturels appartenant au Conservatoire du littoral à Saint-Martin. Cette implantation a bien sûr été effectuée par les gardes Franck Roncuzzi et Christophe Joe, la RNN étant gestionnaire des sites du Conservatoire du littoral. ■



Ce panneau posé en bordure de l'étang Rouge, aux Terres Basses, rappelle que tous les étangs de l'île appartiennent aujourd'hui au Conservatoire du Littoral (sauf l'étang de Galisbay, jugé trop dégradé), qui veille à leur préservation

Omar : plus de peur que de mal

Les dommages dus au cyclone Omar, passé sur Saint-Martin le 15 octobre 2008, se sont avérés limités dans la Réserve. Après une inspection sur tout le territoire terrestre de la RNN, l'équipe a relevé quelques grands raisiniers cassés à Pinel, un autre à Grandes Cayes, quelques branches cassées au Galion, ainsi que deux arbres déracinés.

Quant aux bouées de délimitation, elles ont parfaitement passé le test : toutes étaient présentes et en bon état à l'issue du passage du cyclone. L'état des lieux s'est poursuivi les 22 et 23 décembre, dans le cadre d'une demande de la Direction départementale de l'environnement (Diren), dans le but d'évaluer les dommages sous-marins infligés par le cyclone dans la RNN. Rémi Garnier, du cabinet Pareto, Franck Roncuzzi et Marion Péguin ont plongé sur les récifs de Tintamare et les herbiers du Rocher Créole. Sur les surfaces (transects) où ils ont l'habitude de travailler dans le cadre du suivi scientifique annuel, ils ont compté, entre autres, les oursins, les jeunes pousses de coraux et ont inventorié les thalassia sur les herbiers de phanérogames marins. ■



Dommages limités dans la RNN lors du passage du cyclone Omar



La Réserve dans les médias

Les médias portent un intérêt grandissant à l'environnement, et tout particulièrement à la RNN de Saint-Martin.

Grâce à la coopération de l'Office de Tourisme, les équipes de journalistes se sont succédé à Saint-Martin depuis quelques mois. RAI Uno, la chaîne publique italienne de télévision, a découvert les plus beaux sites de la Réserve, ainsi que Planète Thalassa, le magazine Géo, et LCI, la chaîne d'information en continu de TFI, qui a consacré une dizaine de minutes à Saint-Martin à quatre reprises, à la fin du mois de septembre.

À l'occasion de la Course de l'Alliance, du 28 au 30 novembre, Emmanuel van Deth, de Loisirs Nautiques ; Marc Fleury, de Voiles Magazine ; Vincent Bourdin, de Mer et Bateaux ; Christianne Calonne, de Vue d'Ailleurs, le magazine inflight de Corsair ; Corrado Baldazzi, du magazine italien Fare Vela, ont visité la RNN, avec Nicolas Maslach et Franck Roncuzzi, qui les ont emmenés en bateau autour de Tintamare. ■



Cinq journalistes de la presse nautique ont découvert la Réserve Naturelle à bord du bateau de la RNN

Nouveaux uniformes pour la RNN

L'une des avancées du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables est d'avoir uniformisé, c'est le cas de le dire, les uniformes de tous les agents des corps de l'environnement.

Ainsi, qu'ils travaillent à l'Office nationale des forêts, à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou dans une Réserve Naturelle, les agents portent tous aujourd'hui le même uniforme.



À Saint-Martin, Nicolas Maslach et Franck Roncuzzi arborent également depuis peu une plaque tricolore "Police de la nature" qui ne laisse aucun

doute sur leurs compétences. Le port de cette plaque modifie peut-être l'image de la Réserve Naturelle auprès du public, et permet de réaliser que la protection de l'environnement n'est plus un sujet confié à de doux écologistes, mais que la police de l'environnement fait partie des prérogatives de l'État, pour lequel la réglementation doit être respectée, à Saint-Martin comme ailleurs. ■

Visite du Président de RNF

Interpellé par le dynamisme de la RNN de Saint-Martin, Christian Schwoehrer, président de Réserves Naturelles de France (RNF), a décidé de rendre visite à Saint-Martin du 16 au 21 novembre. Accompagné de Karine Michéa, la responsable administrative et financière de RNF, il a bénéficié d'une visite complète du territoire de la RNN.

Christian Schwoehrer a participé la semaine suivante en Guadeloupe à la rencontre des Parcs Nationaux de France, ainsi qu'au Forum des aires marines protégées.

Ce forum s'est terminé par le Comité de pilotage de TEMEUM (Terres-Mers Ultra Marines), auquel a également participé Nicolas Maslach.

Partant du constat que 80% de la biodiversité française se situe en Outre-mer, l'objectif de TEMEUM est de renforcer les moyens dont disposent les gestionnaires des espaces

naturels ultramarins... dont les moyens sont aujourd'hui bien inférieurs à ceux qui sont attribués à leurs homologues nationaux et internationaux.

Une commission a été créée pour définir précisément les moyens existants, et pour imaginer les moyens de les améliorer. ■



Découverte de la RNN pour Christian Schwoehrer et Karine Michéa (à droite)

Suivi de l'état des populations de mammifères marins

À l'occasion du 10ème séminaire des correspondants du Centre de recherches sur les mammifères marins, du 21 au 23 novembre 2008 à La Rochelle, une cinquantaine de scientifiques et naturalistes du monde entier se sont rencontrés autour du thème "Stratégies de suivi de l'état des populations de mammifères marins". Pauline Malterre représentait la Réserve Naturelle de Saint-Martin, qui fait également partie du réseau national échouages, chargé de rassembler toutes les données sur les échouages de cétacés sur les côtes.

La participation à ce séminaire s'inscrit dans la volonté de la Réserve Naturelle de Saint-Martin de mettre en place un suivi des mammifères marins autour de l'île. ■

Le Journal de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Ce journal n'est pas destiné à être imprimé et restera distribué uniquement par voie électronique.

Il est possible de le télécharger sur le site de la Réserve naturelle de Saint-Martin : www.reservenaturelle-saint-martin.com.

Si vous souhaitez faire partie de la liste de distribution, n'hésitez pas à envoyer votre demande à reservenaturelle@domaccess.com.

Réalisé par les Éditions Le Pélican Nautique
62, Kaffa, Anse Marcel – Tél. : 05 90 29 25 70

Rédaction :

Brigitte Delaitre – bdelaitre@caribserve.net
Mise en page : RapidoPrint - Howell Center

Toute reproduction, même partielle, des textes ou des images publiés dans ce journal est interdite